Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026040-DE

moëlan sur-mer molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/40

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 08 avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi huit avril à 18H30

Date de convocation : 02 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Gwénaëlle BIERI		X
Gilles JOURDAIN	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Sandrine QUENTIN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS	X	
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Philippe BURBAN	X		Franck CHANVRIL	X	
Sylvie ISTA	X		Julien DESTREMONT	X	
Armelle ROUZEVAL	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Gwénaëlle BIERI	Claire BENSIMHON
Anne KERDELHUÉ-FURIC	David LE PORT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Kévin SINIC	93,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026040-DE

DCM 2026/40 : INSTANCES - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Madame la Maire propose que le Conseil Municipal désigne un correspondant défense qui aura notamment en charge :

- L'information sur les questions défense.
- Le parcours citoyen avec le recensement.
- Les liens avec les associations d'anciens combattants, les autorités civiles et militaires du département et la région.
- Le devoir de mémoire.

Madame la Maire propose de procéder au vote à main levée.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter le vote à main levée.

Madame la Maire propose de nommer Laurence RIOUAL correspondante Défense.

Laurence RIOUAL a obtenu 29 voix.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

- DE DÉSIGNER Laurence RIOUAL correspondante Défense pour la durée du mandat.

Pour extrait certifié conforme.

Kévin SINIC
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie DE MOELAN-SUR-MER FINISTÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.